

Le métier d'ébéniste allie habileté manuelle et savoirs technologiques et artistiques. Il requiert soin, patience et procure le plaisir de créer des meubles anciens ou contemporains.

L'ébéniste assure toutes les étapes de la fabrication :

- sélection des essences
- choix du modèle
- mise en plans
- découpage
- assemblage
- plaquage et finitions

Le métier d'ébéniste peut s'exercer en tant que salarié de petites et moyennes entreprises, à son compte, après quelques années d'expérience

POURSUITES d'ETUDES

- Brevet des Métiers d'art
- Baccalauréat professionnel Métiers d'Art, option Ebéniste
- Brevet de maîtrise

Formations complémentaires :

- Marqueteur
- Restauration de meubles
- Doreur sur Bois

le CAP EBENISTE

**Une deuxième qualification
dans les métiers du Bois
après un CAP Menuisier d'Agencement
ou un BEP Bois et Matériaux Associés**



CFA de l'Agglomération Orléanaise

Cité des Métiers – 9 rue du Onze Novembre
45000 ORLEANS

Tél. : 02 38 83 81 81 ◆ Fax : 02 38 83 19 15
e-mail : cfadirection@agglo-orleans.fr

Une expérience et un savoir-faire au service des métiers



PUBLIC CONCERNE

- **Jeunes de moins de 25 ans**, titulaires d'un CAP Menuisier d'Agencement ou d'un BEP Bois et Matériaux associés

FORME

- **Contrat d'apprentissage** ramené de 3 à **2 ans après accord du Rectorat**
L'apprenti rentre alors directement en 2ème année de CAP Ebénisterie

ALTERNANCE

- Formation alternée partagée entre le CFA et l'Entreprise, à raison de 12 séquences annuelles de 35 heures réparties sur l'année scolaire en 2^e année et 13 séquences en 3^e année
- Une semaine au CFA est suivie de deux semaines en entreprise
- La formation professionnelle et générale reçue au CFA est complémentaire de l'activité en entreprise

ACCUEIL AU CFA

- L'apprenti peut être externe, demi-pensionnaire, interne (dans ce cas, une partie de frais de transport est prise en charge par le CFA)

DISCIPLINES ENSEIGNEES

■ DISCIPLINES PROFESSIONNELLES	<i>Heures</i>
Dessin professionnel	4
Etude des styles	2
Technologie, prévention, sécurité	3
Travaux pratiques	9
Vie sociale et professionnelle	1

■ DISCIPLINES GENERALES	<i>Heures</i>
Français – Histoire-Géographie	5
Mathématiques + Sciences physiques	5
Education physique et sportive	2
Anglais	2
Arts appliqués	2

REMUNERATION

- L'apprenti a le statut de **salarié** et est rémunéré selon un pourcentage du SMIC

Age de l'apprenti	2^{ème} année	3^{ème} année
16 - 17 ans	37 %	53 %
18 - 20 ans	49 %	65 %
21 ans et plus	61 %	78 %